

# essertinesinfo

BULLETIN OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ D'ESSERTINES-SUR-YVERDON



Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous fait part de quelques communications et informations importantes à retenir pour cette fin d'année

---

## BUREAU COMMUNAL – HORAIRES DE FIN D'ANNÉE

Le bureau communal sera fermé au public :

**le mercredi 22 décembre 2021**

**et**

**du 27 décembre 2021 au 07 janvier 2022**

Réouverture le 10 janvier 2022 selon l'horaire habituel (lu 17h00-18h15 – ma, me, je 08h30-11h00)

---

## RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer au greffe municipal, d'ici au **31 janvier 2022**, dernier délai :

1. Les chiens achetés ou reçus en 2021
2. Les chiens nés en 2021 et restés en leur possession
3. Les chiens euthanasiés, vendus ou donnés en 2021
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés

Les chiens déjà inscrits en 2020 et restés chez le même propriétaire sont enregistrés d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les annoncer à nouveau.

---

## DECHÈTERIE – HORAIRES DE FIN D'ANNEE

Samedi 25 décembre	fermée
Lundi 27 décembre	ouverte selon horaire usuel
Mardi 28 décembre	fermée
Mercredi 29 décembre	ouverte selon horaire usuel
Jeudi 30 décembre	fermée
Vendredi 31 décembre	fermée
Samedi 1 <sup>er</sup> janvier	fermée

**A compter du 3 janvier 2022, la déchèterie sera à nouveau ouverte selon l'horaire usuel.**

---

## **Prévenir le risque d'incendie durant les fêtes**

Les bougies sont la deuxième cause d'incendies domestiques en Suisse. La plupart des incendies causés par des bougies durant les fêtes sont dus à un manque de surveillance. Quelques secondes suffisent aux couronnes de l'Avent et sapins de Noël pour prendre feu et causer de graves incendies.

Pour éviter que la magie de Noël ne tourne au cauchemar, voici quelques précautions à prendre avec vos décorations de Noël :

- Fixer le sapin sur un socle stable, de préférence dans un récipient rempli d'eau et humectez le régulièrement
- Poser la couronne sur un support non inflammable
- Respecter une distance de 30 cm entre les bougies et les matériaux combustibles
- Placer un seau d'eau avec une balayette à proximité de la couronne de l'Avent et du sapin de Noël, afin de pouvoir les asperger si nécessaire
- Ne pas allumer de bougies sur un sapin ou une couronne sèche, au risque de créer une véritable torche
- **La règle d'or : éteignez toujours toutes les bougies avant de quitter la pièce**

Conseils de l'ECA

***La municipalité souhaite d'ores et déjà à toutes les habitantes et à tous les habitants de la commune de***

*Joyeuses Fêtes !*

*Meilleurs vœux pour 2022*